DEPARTEMENT DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers:

En exercice : 75 Présents : 64 Votants : 72 (dont 8 procurations) RATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIF

Séance du 16 novembre 2017

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET :

Nº11

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le :

2 3 NOv. 2017

Publiée ou notifiée le :

2 3 NOV. 2017

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (à partir de la délibération

n°10) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER (jusqu'à la délibération n°20) - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL,

Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – J. JOANNET - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG – J.M. GUERRE – J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN (jusqu'à la délibération n°26) – A. CORNE (à partir de la délibération n°21) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ (à partir de la délibération n°11) - P SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – M. GUYOT – J. BLETTERY- C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°13) – E. VOITELLIER – MC. STEYER - M. JIMENEZ – S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL – JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY (jusqu'à la délibération n°20) – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration:

M. AG. CROUZIER à C. BERTIN (à partir de la délibération n°21), Vice-Président.

Mme et MM. A. CORNE à JS. LALOY (jusqu'à la délibération n°21) – JM. BOUREL à F. SEMONSUT – C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°12) – JJ. MARMOL à G. MAQUIN – YJ. BIGNON à S. FONTAINE – B. KADJAN à JL. GUITARD – C. POMMERAY à F. SKVOR (à partir de la délibération n°9), Conseillers Communautaires.

<u>Absents excusés</u>: Mme et MM. P. COLAS – F. BOFFETY – M. MERLE, Conseiller Communautaire.

Secrétaire: M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les différents décrets portant statut particulier des cadres d'emplois relevant de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'ensemble des décrets et arrêtés relatifs aux régimes indemnitaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

 \mathbf{Vu} la délibération n° 4 du 28 septembre 2017 portant adoption du tableau des effectifs,

Vu l'examen par la commission n°5 en date du 26 octobre 2017,

Considérant les nécessités d'organisation de la Communauté d'Agglomération en matière de redéploiement, de continuité de service ou d'avancement statutaire,

Considérant qu'il convient de prévoir les postes correspondants au tableau des effectifs,

Propose au Conseil Communautaire:

- de créer les emplois au tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

A. Les emplois permanents

1. Recrutement pouvant avoir lieu par voie contractuelle sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

L'appel à candidatures relatif au poste de Responsable de la Médiathèque du Pôle Universitaire n'a pas permis de retenir un agent statutaire de la fonction publique. Les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale permettent néanmoins la nomination d'agents contractuels sur un emploi permanent relevant de la catégorie A, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient.

Il est par conséquent proposé de procéder au recrutement par voie contractuelle d'un agent non titulaire disposant des compétences requises et d'une expérience confirmée sur des fonctions similaires, sur un grade de Bibliothécaire (4^{ème} échelon) à temps complet – pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2017.

2. Chargé de mission du plan climat énergie territorial :

Le Conseil Communautaire (délibérations du 14 novembre 2013, du 27 février 2014 et du 8 décembre 2016) a autorisé le Président à recruter un agent contractuel sur les fondements de l'article 3-2 (vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, depuis le 1^{er} janvier 2014 à temps complet afin d'assurer une mission de Conseiller en énergie partagé dont la moitié du temps de travail s'inscrivait dans le cadre de la mutualisation avec les communes du territoire. Il est nécessaire que la mission soit prolongée.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à lancer un appel à candidatures et de pourvoir si nécessaire le poste par un agent contractuel, à compter du 1^{er} janvier 2018 sur les fondements de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le grade de référence compte tenu de l'expérience et de la formation souhaitée serait de technicien à temps complet pour une durée d'un an renouvelable, avec application du régime indemnitaire.

3. Modification de recrutement par voie contractuelle sur le fondement de l'article 3-2 de loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier du recrutement d'un agent non titulaire à temps non complet au profil expérimenté en qualité d'enseignant de musiques actuelles spécialité guitare à hauteur de 12 h hebdomadaire pour une durée d'un an. Compte tenu de son expérience sur des fonctions similaires, cet agent communautaire serait rémunéré sur les bases du grade d'assistant d'enseignement artistique.

4. Modifications liées aux évolutions statutaires et ou organisationnelles au sein des différentes structures

Il est proposé de procéder :

- à la transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- à la transformation d'un poste de conseiller des APS en un poste d'attaché territorial à temps complet,
- à la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- à la suppression d'un poste d'agent de maitrise principal à temps complet, d'un poste d'agent de maitrise à temps complet, d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{èmè} classe pour titularisation et donc fin de détachement sur le grade d'origine,
- à la suppression de deux postes à temps complet d'adjoint technique,
- à la suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de $2^{\text{ème}}$ classe.

B. Les emplois non permanents

Par ailleurs afin de faire face au surcroît d'activité au conservatoire à rayonnement départementale de l'agglomération, il est proposé de créer de manière temporaire un emploi non permanent d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet, afin d'enseigner le théâtre dans le cadre d'un projet porté par le Conservatoire d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte le tableau des effectifs au 01/12/2017 qui prend en compte les évolutions précitées, tel que figurant en annexe n° 1,
- autorise le Président à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, conformément aux propositions figurant dans le rapport,
- autorise le Président ou son représentant à signer les contrats précités ainsi que l'ensemble des avenants aux contrats de travail à intervenir avec les personnels concernés,
- autorise le versement d'un régime indemnitaire aux agents non titulaires sur emplois permanents précités,
- dit que la présente délibération sera transmise à M. le Président du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de l'Allier,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 16 novembre 2017.

Président

Frédéric AGUILERA

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 16 NOVEMBRE 2017

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/12/2017

				22522500000000			
		EFFEC	1112		EFFEC	ПБ	
AGENTS TITULAIRES ET STAGLAIRES	CATEGORIE	OUVERTS PAR	POURVUS AU 1ER	VARIATIONS	OUVERTS PAR	POURVUS AU IER	OBSERVATION
		DELIBERATION DU CC DU 28 SEPTEMBRE 2017	OCTOBRE 2017		DELIBERATION DU CC DU 16 NOVEMBRE 2017	DECEMBRE 2017	
EMPLOIS FONCTIONNELS		NB 20 31.1 F1.41DRs: 2011		30000000000	ing to morning to the	*************************************	
		,	ì		,	1	
Directour Général des Sonvices Directour Général Adjoint des Services	A	4	3		3	3	
Directeur Général Adjoint des Services Directeur Général Adjoint des Services Technines	A A	1	0		1	ē	
TOTAL FONCTIONNEL	-	6	4		6	4	
1-SECTEUR ADMINISTRATIF		<u> </u>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		<u>~</u>	***************************************	
Ditecteur	A	6	3		6	3	
Attaché Prioripal	A	6	6		6	6	
Attaché	A.	7	6		8	8	
Rédacteur Principal de têre classe	В	13	12		12	12	
Réducteur Principal de 2ême classe	8	7	7		1	7	
Rédector	В.	13	12		13	12	ļ
Adjoint Administratif Principal de 1ète classe	С	15	15		15	15	
Adjoint Administratif Prinsipal de Zème classe	c	29	28	-1	28	28	
Afficient Administratif	c	34	32	?	36	32	
TOTAL ADMINISTRATIF(8)	-	129	121		131	123	
2 - SECTEUR TECHNIQUE							i
logitiseur en Chaf bers classe	à	1	1		1	1	
Ingénieur en Chef	A	ī	ì			1	
Ingénieur Principal	A	7	5		7	5	
jugarieur	A.	3	3		3	3	1
Technicien Principal Têre classe	В	13	12		13	12	
Technicien Principal Zeme classe	В	7	6		7	6	
Technician	B	7	7		7	1	1
Agent de Mažtrise Pencipal	С	7	6	-1	6	6	
Agent de Meitrise	Č	11	10	-1	10	10	
Adjoint Technique Principal de lêre classe	С	6	4	-1	5	4	
Adjoint Technique Principal de Tême classe	С	25	22	-3	22	22	
Adjoint Technique	С	52	42	÷1-1	52	42	
TOTAL TECHNIQUE (2)		140	119		134	119	
3 - SECTEUR SOCIAL				~			
Educateur Principal de Jeunes Enfants	В	5	5		5	5	}
Educatiur de Jesnés Enfants	В	3	3		3	3	
Agest Spécialisé des Écoles Matemathes Principal de Tera classe	С	2	2		2	2	
Agent Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de Tême Classe	С	ı	1		i	1	
Agest Social	С	12	12		12	12	
TOTAL SOCIAL (3)		23	23		23	23	
4 - SECTEUR MEDICO-SOCIAL							
Puéricularice hors classe	A	1	ı		ŧ	í	
Auxiliaire de Puémoulture Principal de Here classe	c	ı	I		ì	Ī	
Auxiliaire de Poériculture Principal de Zérse classe	€	10	10		10	10	i
TOTAL MEDICO-SOCIAL (4)	<u></u>	12	12	W-04-00-4-0-70-70-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-0	12	12	
3-SECTEUR SPORTIE							
Conseiller APS	λ	2	2		ĵ	1	
Educateur APS Principal de Têre classe	В	8	8		8	8	
Educateur APS Principal de Zéme classe	В	2	1		2	1	1
Education APS	₿	5	5	1	5	5	
TOTAL SPORTIF(5)		17	16		16	15	
6-SECTEUR ANIMATION		1					
Animateur Principal de Têre classe	В	5	5		5	5	
Adjoins d'Animatico Principal de Têre classe	С	1	1		1	1	1
Adjoint d'Animation Principel de 2ème classe	С	3	ì		1	1	1
Adjoint d'Animation	С	10	10		10	10	
TOTAL ANIMATION (6)		1.7	17	L	17	17	ļ
7 - SECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE							
Professeur Easeignement Artistique hors classe	Λ	6	6		6	6	
Professeur Easeignement Artistique de classe normale	Α	1	1		1	I 	
Assistant Enselgrement Amistique Principal de 16re classe	В	24	24		24	24	
Assistant [Inseignement Antistique Principal de 2ème classe	A	3	3		3	3	
FOTAL ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		34	34		34	34	
3 - SECTEUR CULTUREL							
Assistant de Contervation du Patrimoine Principal de Ière classe	В		l .			1	
Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de Jéme classe	В	1			Ì,	!	
Adjoint du Patrimone Principal de Fêre classe	C	!	1	1	l -	'	
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	3	3	[3	3	
Adjoint de Patrimoins	C	2	2	1	2	2	
		8	8	1	8	8	1
TOTAL CULTUREL (7)		MANUFACACIONE MODERNI		A CANADA CANADA	Carry Services Control of the Control	egy saggester explanations	Straffa and Artista

		EFFECTIFS			EFFECTIFS		
AGENTS NON TITULAIRES ET CONTRACTUELS	CATEGORIE	OUVERTS PAR DELIBERATION DU CC DU 28 SEPTEMBRE 2017	POERVUS AU 1ER OCTOBRE 2017	VARIATIONS	OUVERTS PAR DELIBERATION DU CC DU 16 NOVEMBRE 2017	POURYUS AU 1ER DECEMBRE 2017	OBSERVATION
POSTES PERMANENTS							
CONTRACTUEL ADM	A	1	ı		J	1	
CONTRACTUEL ADM (mission PCET)	A	ī	ı		ı	ì	
CONTRACTURE (Bibliothiosire)	А	Ĭ	i		1	1	
CONTRACTUEL ADM	B	3	. 3		3	3	
CONTRACTUEL ADM (OPAH)	В	ì	1		ı	1	
CONTRACTUEL TECH	В	•	5		3	ŝ	
	В	3	7		3	,	
CONTRACTUEL TECH (OPAH)]	_			,	_	
Assist Enszignement artistique Principal de l'éré classe	В	Ī	1		'	ī	
Assist. Execignement amintique Principal de Ziron classe	В	ŧł	11	-2	9	à	
Assist Energyearest artistique	В	6	6	1	7	7	
CONTRACTUEL ADM	С	l	1		ı	1	
CONTRACTUEL ADM (gestionnaire de la tipe)	С	ı	ł		1	ı	
CONTRACTUEL ADM (OPAH)	С	ŀ	1		ı	ı	
CONTRACTUEL TECH	С	2	2		2	2	
CONTRACTUEL (conseiller en séjour)	С	ž	3		3	3	
TOTAL POSTES PERMANENTS		41	4 I	-1	49	39	
POSTES NON PERMANENTS						· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
COLLABORATEUR DE CABINET CAB	A	3	0		3	0	
ASSISTANTES MATERNELLES	С	13	10		13	10	
REMPLACANTS AGENTS INDISPONIBLES		9	9		9	9	
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ACTIVITIES		7	7	1	š	7	
APPRENTISSAGE	c	÷	3		4	1	
CUI ADM	C	<u> </u>	0		ì	0	
EMPLOIS D'AVENIR	c	8	5	ļ		5	
MEDECINS VACATAIRES		2 1	2 I		2	0	
PROTOGRAPHE VACATAIRE POLE LARDY VACATAIRES		6	6		6	ľ	
10TAL POSTES NON PERMANENTS		54	B	,	\$5	35	
TOTAL NON TITULAIRES ET CONTRACTUELS		95	84	6	95	74	

TOTAL GENERAL 481 438 5 476	429
-----------------------------	-----

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION Nº 11 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE

Objet de l'acte : 2017 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATIONS DU TABLEAU

DES EFFECTIFS

Date de décision: 16/11/2017

Date de réception de l'accusé 23/11/2017

de réception :

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20171116-16NOV2017_11-DE

Nature de l'acte : Délibération

Numéro de l'acte : 16NOV2017_11

Matières de l'acte: 4.1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 19/04/2017

classification:

Nom du fichier: 11.pdf (003-240300426-20171116-16NOV2017_11-DE-1-1_1.pdf)